



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 A 20 HEURES**

Présents : M. Raymond KASTLER, Maire – MM. Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Mme Edith ZANINETTI, Adjoint.

MM. Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Philippe BRUN, Daniel GODINAT.

Mmes Martine LUTHRINGER, Christine HEBERT, Marcelle ONIMUS, Linda MANA.

Absents excusés : Mme Valérie BUCH, procuration à M. Jean-Marc PILOT.  
Mme Bénédicte FOHRER, procuration à M. Daniel GODINAT.  
Mme Carole KHOTBI.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FILLOUX.

Date de la convocation : 05.09.2019

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de la précédente séance.**
2. **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**
3. **Contrat groupe d'assurance statutaire du personnel communal : renouvellement.**
4. **Commune / Sivom Agglomération Mulhousienne : convention pour le suivi de l'entretien des bassins d'infiltration.**
5. **Demande de subvention.**
6. **Informations présentées par les Adjoint.**
7. **Divers.**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Celui-ci est approuvé après les observations suivantes :

- ↪ Modifier "Valérie BUCH, procuration à M. Jean-Marc PILOT" et non à "Daniel GODINAT".
- ↪ M. Thierry SALTZMANN signale une erreur de chiffre à vérifier dans le rapport effectué par M. Roland ONIMUS sur les finances du Syndicat d'Assainissement BANTZENHEIM/CHALAMPE.

**2. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

M. le Maire rappelle que la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU au profit des EPCI à compter du 01.01.2020, point sur lequel doivent se prononcer les conseils municipaux, précisant qu'un blocage serait effectif si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population se prononce défavorablement.

Le 18.09.2017, le comité d'impulsion de la M2A a validé le lancement d'un atelier "Faisabilité du PLUI" qui a permis aux communes d'appréhender de manière participative et constructive les conditions et les conséquences d'un transfert de leur compétence PLU.

Ce travail a permis la mise en place d'une charte qui définit une gouvernance à trois niveaux :

- ↳ Intercommunal : gouvernance politique et comité technique.
- ↳ Intermédiaire : conférence des maires.
- ↳ Communal : chaque commune pourra solliciter une intervention spécifique à son territoire, M2A s'engageant à y répondre favorablement.

M. NEUMANN, délégué communautaire, a présenté cette charte à la Maison du Citoyen aux conseillers municipaux de BANTZENHEIM et CHALAMPE, afin de répondre aux attentes de chacun.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION, vote favorablement pour le transfert de la compétence PLUI à M2A.

### **3. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT**

Suite à la consultation effectuée par le Centre de Gestion, le marché d'assurance statutaire du personnel communal a été attribué à CNP Assurances (assureur) et à SOFAXIS (gestionnaire du contrat) à compter du 01.01.2020.

La Commune bénéficiant de l'aide du Centre de Gestion dans ce domaine, le Conseil Municipal décide d'adhérer.

### **4. COMMUNE / SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSIENNE : CONVENTION POUR LE SUIVI DE L'ENTRETIEN DES BASSINS D'INFILTRATION**

A compter du 01.01.2020, le SIVOM exercera la compétence assainissement et aura notamment la gestion de l'exploitation des bassins d'infiltration.

Les services techniques communaux ayant toujours entretenu les espaces verts des bassins, il est proposé que ces services continuent à le faire.

Il est donc nécessaire d'établir une convention fixant les conditions et les compensations financières.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la teneur de cette convention, l'approuve et autorise M. le Maire à la signer.

#### **4.1. TRANSPORTS SCOLAIRES DES ECOLES ELEMENTAIRES VERS LE CENTRE NAUTIQUE D'OTTMARSHEIM : convention pour le groupement de commande pour la passation d'un marché public**

Le marché lancé par M2A en 2017 est arrivé à échéance le 04.09.2019. La M2A n'ayant pas cette compétence de transport, la Commune d'OTTMARSHEIM est chargée de mener le groupement de commande pour les 6 communes de la bande rhénane.

Chaque commune s'acquittera de sa quote-part auprès de la Commune d'OTTMARSHEIM.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'inauguration de la salle des sports, M. Jean Jacques KIEFFER était accompagnée de Sœur Alejandrina, qui après avoir dirigé un orphelinat au Pérou, s'est vu confier une nouvelle mission par la congrégation, à savoir la mise en place d'un orphelinat en République Démocratique du Congo. C'est dans ce cadre qu'elle recherche des aides en Europe pour lancer son projet, la première urgence consistant en l'acquisition d'un véhicule.

Le Conseil Municipal décide de lui octroyer une aide exceptionnelle de 1 500,00 €.

## **6. INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS**

### **Informations communiquées par M. Roland ONIMUS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

#### **6.1 Commission info**

Le travail pour le dernier bulletin communal de l'année va démarrer courant septembre.

Une mise à jour du classeur sera également faite.

Suite à un problème de mail d'un article non reçu en mairie alors que l'association certifie qu'elle l'a envoyé, dorénavant une confirmation sera systématiquement envoyée à l'association certifiant ainsi que l'article a bien été réceptionné en mairie.

#### **6.2 Participation citoyenne**

Le dispositif fonctionne bien. Les infos remontent bien aux référents. Hélas, les renseignements ne sont pas toujours complets (il manque souvent le relevé des plaques d'immatriculations). Il est également dommage que les infos de la gendarmerie, suite à des vols, ne redescendent pas vers les référents.

#### **6.3 Syndicat d'assainissement BANTZENHEIM/CHALAMPE**

Les travaux pour la fusion du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se poursuivent.

STEP : bonne marche de la station. Problèmes sur le bassin d'orage de CHALAMPE → étude et devis de réparation en cours.

Poste de relevage BANTZENHEIM. L'armoire électrique du local technique est entièrement recâblée et simplifiée.

Sur l'ensemble des travaux prévus avant la fusion du syndicat, le budget devrait suffire.

M. Dominique RUEFF demande que soit relancée une campagne de communication interdisant de jeter les lingettes dans les toilettes.

### **Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

#### **6.4 Ecoles**

La rentrée s'est passée sereinement.

Echange avec la directrice sur les effectifs des 4 classes :

- ↳ Maternelle : 1 classe de 25 élèves => 9 PS - 10 MS - 6 GS
- ↳ Élémentaire : 1 classe de 25 élèves => 14 CP - 11 CE1
  - 1 classe de 27 élèves => 21 CE2 - 6 CM1
  - 1 classe de 27 élèves => 6 CM1 - 21 CM2

Changement d'inspectrice de circonscription, Mme BERGER-SAUNIER remplace Mme BURGET.

Travaux réalisés lors des congés scolaires :

La peinture des bâtiments côté cour, la salle du fond plafond et luminaires, les couloirs des 2 bâtiments plafond et luminaires, le préau entre les 2 bâtiments.

Les services techniques ont étudié les possibilités de sécurisation de la cour et une proposition sera faite aux enseignantes.

### 6.5 OMSAL

Réunion sera programmée en octobre pour la révision des statuts ainsi qu'un point avec les associations pour l'achat éventuel de tonnelles.

M. Daniel GODINAT demande si l'OMSAL ne pourrait pas acheter des éco-cups pour les mettre à disposition des associations ? // Ce point sera réétudié.

### 6.6 Fête des Aînés

Réunion de la commission le lundi 23 septembre à 20 heures.

**Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**6.7 Syndicat AEP BANTZENHEIM/RUMERSHEIM** : une réunion est prévue début octobre.

### 6.8 Vie associative

Suite à une demande d'aide financière présentée par Festivités et Traditions pour l'acquisition d'un ordinateur portable, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour être en phase avec une décision précédente.

### 6.9 Salle des sports

L'utilisation de cette salle redémarre avec les activités et la mise en place de badges pour l'accès.

M. Frédéric BRENDER demande aux associations d'être clémentes concernant cette nouvelle disposition.

Mme Linda MANA demande si d'autres associations ont fait des demandes de créneaux ? // Oui, mais il leur a été répondu qu'il n'y avait pas de disponibilité.

**Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

### 6.10 Travaux divers

- ↳ Ecole : le crépi des façades dito existant ainsi que les travaux de réfections intérieures plafonds et éclairage ont été réalisés, la peinture des couloirs sera effectuée pendant les vacances de la Toussaint.

- ↳ Mairie : les travaux de réfection des peintures du hall seront réalisés cet automne.
- ↳ Chapelle Notre Dame des Champs : peinture intérieure en cours ; la réfection de la porte est également prévue.
- ↳ Rue du Nouveau Quartier / rue de Gontaud : changement des optiques des miroirs.
- ↳ Rue des Jardins : finalisation de l'enfouissement réseau électrique, en attente de la confirmation de la date d'exécution, prévue à priori cet automne.

### **6.11 Aménagement voirie rue du Nouveau Quartier et rue de Gontaud**

La commission technique s'est rendue sur place pour étudier le plan soumis et a demandé quelques modifications.

Après rectifications et chiffrage, une estimation à 115 051 € HT a été fournie par le bureau d'études.

### **6.12 Hangar communal**

Présentation de l'APS du bâtiment d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>.

Proposition en option par l'architecte d'un auvent de 4 m x 12 m sur limite voisin pour un montant de 19 500 €. Le Conseil Municipal vote CONTRE par 15 voix et 2 POUR. Par contre, le Conseil Municipal décide de maintenir la mise en place d'une dalle dont le montant sera à confirmer.

Le projet, pour les travaux de base, est estimé à 429 000 € HT, pour un budget programmé de 425 000 € HT, les options chauffage par aérothermes (15 500 €) et enrobés complémentaires (10 500 €) ne sont pas retenues, les options ventilation mécanique (3 300 €) et délestage (3 000 €) seront à confirmer après avis du bureau d'études thermiques. Ne sont pas inclus dans ce montant les frais annexes pour études de sol, honoraires architecte et bureaux d'études, SPS...

## **7. DIVERS**

### **7.1 Droit de préemption**

Demande présentée par Maîtres EHRET et CHAUVIN, notaires à MULHOUSE, pour la propriété sise 10 rue des Anémones, cadastrée section 25 n° 213/67 d'une superficie de 5,18 ares.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

### **7.2 Mise en place d'un contrat d'apprentissage aux services techniques pour un CAP horticulture 2ème année.**

### **7.3 Arrêté nuisances sonores**

M. le Maire donne les explications nécessitant la mise en place de cet arrêté.

### **7.4 Anniversaires**

Remise d'une corbeille à :

- ↳ Mme Jeanne KLINZING, 93 ans (aux Molènes)
- ↳ Mme Jeanne MARQUARDT, 92 ans
- ↳ M. Raymond LEMOINE, 91 ans
- ↳ Mme Denise KINDBEITER, 92 ans (aux Molènes)
- ↳ Mme Lucie BEHE, 91 ans
- ↳ Mme Lucienne BEHE, 80 ans
- ↳ Mme Claudette SCHIRMER, 80 ans

Remerciements de leur part.

### **7.5 Noces d'or**

M. et Mme Lucien MUNSCHY.

Remerciements de leur part.

### **7.6 Noces de diamant**

M. et Mme Rémy BADET.

Remerciements de leur part.

## **OBSERVATIONS DES ELUS**

Devant le succès remporté par le bar éphémère, des habitants ont soumis l'idée à Mme Linda MANA de clore cette soirée par un buffet convivial. // L'organisation pourra éventuellement être réétudiée pour la prochaine édition.

D'autre part, elle adresse ses remerciements aux services techniques et tout particulièrement à Mme Nadia BENHADDOU pour l'encadrement des jeunes embauchés par la Commune pendant la période estivale. M. Thierry SALTZMANN s'associe à elle.

Enfin, elle rappelle la dangerosité de l'entrée de la rue de la Verdure en venant de la rue de Strasbourg.

M. Daniel GODINAT signale qu'un riverain se plaint du bruit de la centrale d'air de la Maison du Citoyen.

M. Jean-Luc LINDECKER demande s'il serait possible d'installer un éclairage sur le terrain de pétanque ?

Il fait remarquer que les bennes points-tri sont pleines depuis un bon moment et ne sont donc pas collectées régulièrement.

A ce propos, M. Roland ONIMUS précise qu'une réunion organisée par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne sur le tri est prévue à la fin du mois.

Après tous ses échanges, M. Raymond KASTLER informe le Conseil Municipal qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales de 2020.

La séance est close à 22 h 30.